

Communiqué de presse

Media Relations

communication@axa-winterthur.ch

Zurich, le 11 mars 2010

La Winterthur-ARAG améliore la protection juridique pour les entreprises

La nouvelle assurance de protection juridique pour les entreprises, proposée par la Winterthur-ARAG, offre davantage de prestations et des sommes de garantie plus élevées pour une prime inchangée. Grâce à sa nouvelle structure modulaire, le produit se laisse adapter en souplesse aux besoins de toutes les entreprises clientes.

Ces derniers mois, la nette dégradation de la situation économique n'a pas épargné non plus les petites et moyennes entreprises (PME). Dans ces temps difficiles, les litiges avec des clients, des fournisseurs ou des salariés sont d'autant plus pénibles à supporter pour les PME. «Nous voulons décharger nos entreprises clientes de ce fardeau», déclare Thierry Luterbacher, directeur de la Winterthur-ARAG. «C'est pourquoi nous avons considérablement élargi la protection juridique pour les entreprises, et ce, sans relever le niveau des primes.»

Davantage de prestations et garantie plus élevée

L'éventail des prestations incluses dans la couverture de base de l'assurance de protection juridique pour les entreprises a été nettement étoffé. Sont désormais assurés tous les litiges contractuels concernant le mobilier d'entreprise ainsi que les litiges portant sur des autorisations d'exploitation qui relèvent du droit administratif. De surcroît, il est possible d'assurer, ou non, le droit du travail, une alternative qui tient particulièrement compte des besoins des entreprises unipersonnelles ou de très petite taille. Autres innovations: l'assurance de protection juridique d'entreprise couvre automatiquement les litiges en rapport avec des voyages d'affaires et des déplacements professionnels, et dans le module complémentaire Protection juridique contractuelle, sont assurées les prétentions résultant de contrats soumis au droit des obligations, conclus avec des clients, des fabricants, des prestataires de services, des fournisseurs et des sous-traitants.

Par ailleurs, les garanties ont été sensiblement revues à la hausse. La somme d'assurance s'élève ainsi à 300 000 francs (au lieu de 250 000 francs) dans la protection juridique d'entreprise et la protection juridique automobile, et à 150 000 francs (au lieu de 50 000 francs) dans la protection juridique contractuelle.

Structure modulaire

En plus de la palette de prestations, l'assurance de protection juridique pour les entreprises a été remaniée au niveau de la conception. «Le produit se distingue par une nouvelle structure modulaire,

car l'expérience nous a montré que seule une solution modulaire était capable de répondre aux besoins individuels de sécurité des diverses entreprises», explique Thierry Luterbacher. La Winterthur-ARAG offre donc les trois modules de base Protection juridique d'entreprise, Protection juridique pour les biens immobiliers et Protection juridique automobile, ainsi que quatre modules complémentaires Protection juridique contractuelle, Protection juridique pour le recouvrement, Protection juridique pour les associations et Protection juridique pour les communes. Sur demande, la Winterthur-ARAG propose aussi des couvertures souples et personnalisées pour les grandes et les moyennes entreprises, sans oublier les risques spéciaux.

Complément d'information

AXA Winterthur, Media Relations, +41 52 261 77 44

Le communiqué de presse est disponible sur Internet: www.axa-winterthur.ch

Winterthur-ARAG Protection juridique

La Winterthur-ARAG, filiale d'AXA Winterthur, est une société autonome et indépendante née en 1998 de la fusion de l'assureur allemand de protection juridique ARAG (Suisse) et de la Winterthur Protection juridique. L'assureur de protection juridique Juridica (AXA Suisse) a été intégré à la Winterthur-ARAG en 2007. Forte de plus de 284 000 polices d'assurance, la Winterthur-ARAG occupe une position dominante sur le marché suisse des assurances de protection juridique. Ses quelque 160 collaborateurs génèrent un volume de primes annuel de 70 millions de francs.